

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PARCOURS MEDIATIC**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

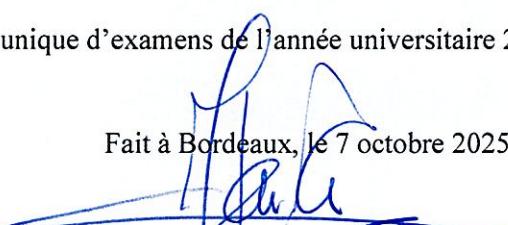
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit de la propriété intellectuelle » parcours « MEDIATIC »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
SKRZYPNIAK	Hélène	MCF	Droit de la propriété industrielle et commerciale
Membres du jury :			
JALICOT	Camille	MCF	Droit de création artistique
FERREIRA	Laisa	CEV	Droit de l'audiovisuel Circulation et traitement des données Droit de la cinématographie
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BOURDA	Mélanie	CEV	L'emploi dans le spectacle et l'audiovisuel
CRUBILE	Marine	CEV	Droit des biens culturels
HAKIM	Anne-Geneviève	CEV	Droit international et européen de la propriété intellectuelle

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG